




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.617**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-35902-DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : REALISATIONS D'EQUIPEMENTS - PROJET PLUVIAL - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

Excusés sans pouvoir :

M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Environnement
Urbain et Hydraulique
Direction Projets Hydrauliques & Pluvial

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Gérard BRAMOULLÉ

Nomenclature : 7.8 Fonds de concours

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : REALISATIONS D'EQUIPEMENTS - PROJET PLUVIAL - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014 - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En 2011, la Ville d'Aix-en-Provence a engagé une démarche de Schéma Directeur des Eaux Pluviales afin d'établir une cartographie fiable des infrastructures en assainissement pluvial, de connaître et de quantifier les secteurs présentant les insuffisances hydrauliques prépondérantes et enfin de proposer des solutions en matière de collecte, de rétention et de pré-traitement des eaux pluviales en adéquation avec les perspectives de développement urbanistique de la commune.

Aujourd'hui, cette démarche est en phase finale et permet d'aboutir à un plan d'action de résorption des principaux désordres hydrauliques. Il existe un certain nombre de "points noirs" sur la commune pour lesquels il sera nécessaire de réaliser des travaux afin d'assurer la protection des biens et des personnes ou de permettre une urbanisation future. Ce plan consiste en une liste de travaux chiffrés et hiérarchisés qui est en cours de finalisation. Les montants des travaux sont importants et seront à étaler sur plusieurs années.

Dans le cadre des dispositifs de la Communauté du Pays d'Aix mis en place par délibération du Conseil Communautaire n°02-1-02 en date du 8 avril 2010, la Ville d'Aix-en-Provence sollicite l'attribution d'un fonds de concours globalisé d'investissement dans le cadre des travaux de

l'opération «Projet pluvial», dont le coût prévisionnel global est estimé à 13 377 926 € HT soit Treize millions trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-six euros hors taxe, sur une période de 7 ans.

Conformément à l'article 186 de la loi du 13 août 2004 qui instaure un dispositif juridique permettant le versement de fonds de concours par les EPCI à fiscalité propre à leurs communes membres sous réserve de conditions, les fonds de concours accordés par la CPA ont pour objet de financer les communes pour la réalisation d'équipements communaux.

2013.617 - REALISATIONS D'EQUIPEMENTS - PROJET PLUVIAL - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISE D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX - TRANCHE 2014

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

Il convient à présent de solliciter un fonds de concours globalisé d'investissement de **418 060 € HT** sur le montant des dépenses prévisionnelles hors taxe **2014**

PROJET PLUVIAL	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total de l'opération
								2014-2020
Montant prévisionnel de dépenses HT	836 120	2 090 301	2 090 301	2 090 301	2 090 301	2 090 301	2 090 301	13 377 926
<u>Montant fonds de concours HT Sollicité</u>	418 060	1 045 151	1 045 151	1 045 151	1 045 151	1 045 151	1 045 151	6 688 966 50%

En conséquence, au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **SOLLICITER** un fonds de concours globalisé d'investissement de **418 060 € HT** pour l'année 2014 auprès de la Communauté du Pays d'Aix.
- **ADOPTER** la convention de fonds de concours globalisés d'investissement à passer avec la Communauté du Pays d'Aix.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou M. l'Adjoint délégué aux Finances, à signer la convention relative à la participation financière de la Communauté du Pays d'Aix et tout document afférent à ces dossiers.
- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix-Municipale à faire recette de la somme correspondante.